BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 15 juin 2018	***N° 2018-335***

Convocation du 8 juin 2018
Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOULET
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 15 juin 2018**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux**	***N° 2018-335***

Bordeaux - Aménagement d'espaces publics sur différentes opérations - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020. L'avancement des études permet de proposer la validation des jalons confirmation de décision de faire concernant les réaménagements du cours de Luze, de la place Nansouty et de la rue Ravez.

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N° FICHE ACTION
Bordeaux rue Ravez	Confirmation de décision de faire	850 000 €	Budget principal 05 Chapitre 23 Fonction 844 Opérations 05 P006 O020 05 P006 O007	C040630305
Bordeaux cours de Luze	Confirmation de décision de faire	496 000 €	Budget principal 05 Chapitre 23 Fonction 844 Opérations 05 P 006 O030 05 P 066 O007	C040630417
Bordeaux place Nansouty	Confirmation de décision de faire	2 300 000 €	Budget principal 05 Compte 2315 Fonction 844 Opération	C040630297

			05 P 060 O001	

L'aménagement de la rue Ravez constitue l'un des éléments du programme re-centres PNRQAD, dont les études ont été réalisées au CODEV 3 et les travaux sont prévus au CODEV 2018-2020.

L'aménagement du cours de Luze est une action essentielle de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Grand Parc et permet d'apaiser les circulations et de requalifier les abords des équipements publics (salle des fêtes/piscine du Grand Parc).

L'aménagement de la place Nansouty permettra d'affirmer un coeur de quartier tout en maintenant une vitalité commerciale et proposant une cohabitation des usages.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU les états et les fiches projet mis à la disposition des élus métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces projets font l'objet d'avancement programmé des études,

DECIDE

Article unique : d'approuver l'ajustement de ces projets avec la planification financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **25 JUIN 2018** **PUBLIÉ LE :** **25 JUIN 2018**	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT

COMMUNE DE BORDEAUX

Fiches Action CO DEV : Codev 4 C040630297

Réaménagement de la place Nansouty

Confirmation de décision de faire

LOCALISATION DU PROJET :

La place Nansouty se situe dans le quartier 5, Nansouty saint-Genès.

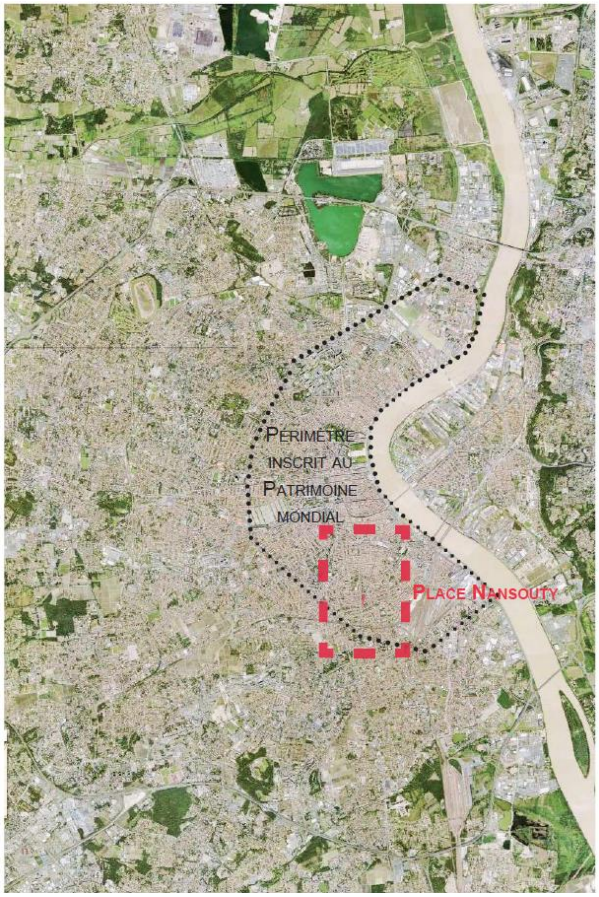

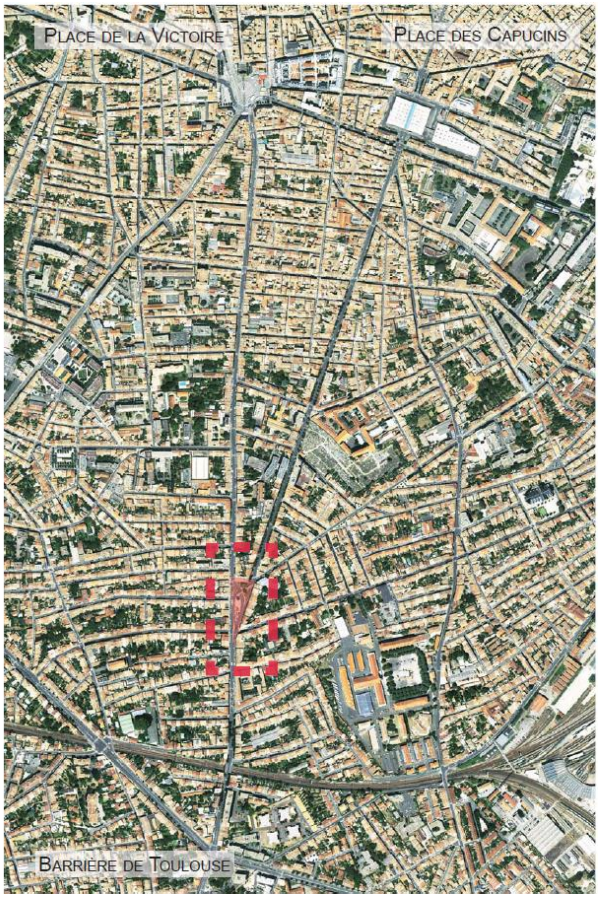

PLAN DU PROJET :

ELEMENTS DE PROJET :

Le réaménagement de la place Nansouty devra répondre à plusieurs objectifs :

- Réinterpréter un tracé historique tout en affirmant un cœur de quartier ;
- Uniformiser l'espace pour apporter une qualité urbaine et du confort ;
- Proposer une cohabitation des usages tout en conservant une fluidité des déplacements ;
- Maintenir une vitalité commerciale ;
- Affirmer la présence de la fontaine.

Les espaces piétonniers seront traités en matériaux modulaires granit de couleurs variables : gris clair, gris moyen et gris foncé. La chaussée sera revêtue en enrobé.
Des espèces végétales seront plantées sur l'ensemble de la partie ouest de la place.
La mise en lumière mettra en valeur les différents espaces et usages de la place soit en préservant soit en renforçant l'intensité lumineuse.

Cet aménagement devra également intégrer la présence du bassin d'orage dont les travaux sont en cours de finalisation.

Ces travaux doivent débuter à l'été 2018 pour une durée estimée de 12 mois.

Les études pour l'aménagement de la place Nansouty étaient inscrites au CODEV 3.
Les travaux sont prévus au CODEV 4 en cohérence avec le calendrier de livraison du bassin d'orage.

Montant du projet	**2 300 000 € TTC**
Chef de Projet	**Erika LAY**
Chargé de projet	**Arnaud BERGERES**

IMPUTATION BUDGETAIRE :
100 % Codev – voirie intercomunales – 05 P060 O001

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT

COMMUNE DE BORDEAUX

Fiches Action CO DEV : CO30630072

Rue Ravez
Rénovation générale

Confirmation de décision de faire

LOCALISATION DU PROJET :

La rue Ravez se situe dans le quartier 3, Centre Ville de Bordeaux, entre le cours Alsace Lorraine et le Palais des Sports de la place Ferme de Richemont. Il constitue l'un des axes structurants du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, opération Re-centres.

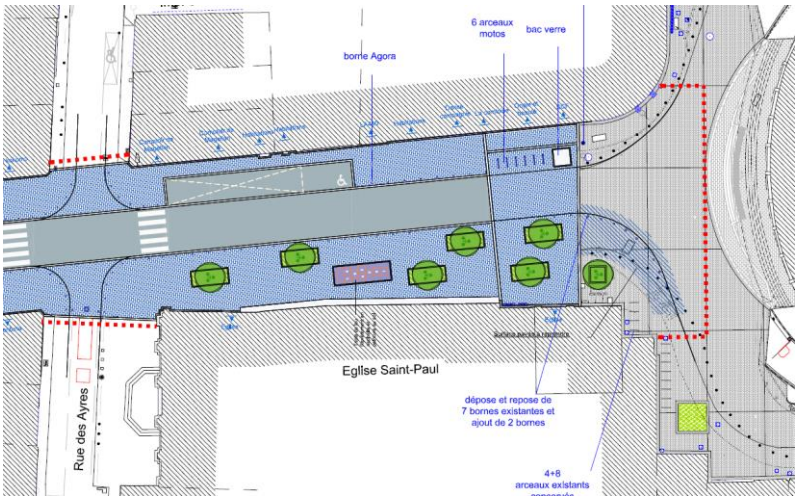

Rue Ravez : entre cours de Alsace Lorraine et la rue des Ayres

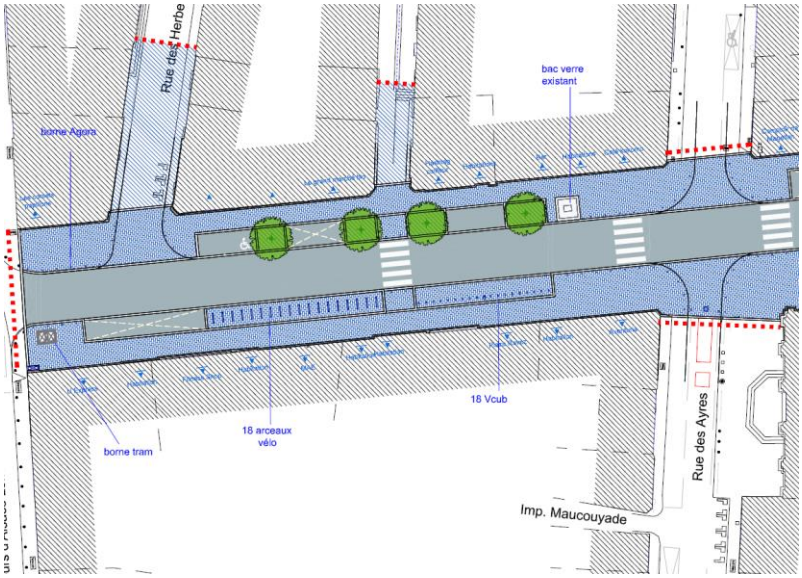

Rue Ravez : entre la rue des Ayres et la place Ferme de Richemont

Perspectives depuis l’intersection avec la rue des Ayres et depuis celle avec la rue des Herbes.

ELEMENTS DE PROJET :

Le plan-guide du projets Re-centres a proposé, des itinéraires piétons à l'écart des axes à fortes fréquentations automobile ou piétonne comme les cours ou la rue Sainte-Catherine. Les axes proposés seront à aménager pour faciliter les déplacements piétons et cyclistes.

Pour ce faire, le plan-guide a relevé deux types d'itinéraires de trames douces pour mailler le périmètre Re-centres d'itinéraires doux. Le premier cheminement sur un axe Est/Ouest, est parallèle aux cours de la Marne et Victor Hugo, dans l'épaisseur des quartiers centraux et relie différentes placettes existantes. Il est identifié comme le support des trajets domicile école des nombreux enfants du secteurs. Quatre autres cheminements sont orientés Nord Sud : les traversées (RE)CENTRES. Ces traversées permettent de limiter l'effet frontière du cours de la Marne, de désenclaver les quartiers sud et de les relier au fleuve.

Une de ces traversées Re-centres, itinéraire nord-sud principal, entre les quartiers sud de Bordeaux et le quartier Saint-Pierre, vient s'appuyer sur des aménagements existants, et sur d'autres voies en projet ou à aménager pour offrir la continuité des cheminements et le niveau de sécurité et de confort attendu. Ainsi, le plan-guide propose de relier la zone de rencontre en cours d'aménagement de la rue-jardin Kléber, située au sud du périmètre PNRQAD, à la rue Leyteire, puis la rue Broca et la rue Gratiolet, ces 3 rues étant également en projet pour leur requalification. L'itinéraire empruntera ensuite la rue du Mirail, déjà requalifiée en zone 30, et une fois sur le cours Victor Hugo, l'itinéraire bifurquera à l'ouest pour reprendre la place Ferme de Richemont, dont les travaux pour l'aménagement en zone de rencontre s'achèveront en avril 2018, et se prolongera par la rue Ravez pour se connecter à l'hyper centre.

Les objectifs du projet de requalification de la rue Ravez sont les suivants :

- Mise en valeur de l'église Saint Paul et mise en cohérence avec le nouveau parvis du Palais des Sports rénové en 2015
- Forte végétalisation du nouvel espace public, avec plantation d'arbres le long des trottoirs et sur la placette
- Offrir un nouveau lieu de pause aux piétons entre les secteurs très commerçants de la rue Saint James et de la rue Sainte Catherine
- Améliorer le confort des déplacements piétons et cyclistes

Après plusieurs réunions de concertations avec les riverains et commerçants du quartier, il a été décidé de passer la rue Ravez en sens unique (sens conservé Nord/Sud), à l'exception de la navette TBM 47 (ligne bleue) qui sera maintenue en double sens. La végétalisation de la placette et de la rue offrira une perspective paysagée sur le palais des Sports. Les matériaux qualitatifs, comme les pavés granit sur les trottoirs seront dans la continuité de ceux posés sur le parvis du Palais des Sports et Place Ferme de Richemont.

Le chantier est prévu pour 10 mois maximum entre le mois de mai 2018 et février 2019. Il sera précédé en avril 2018 par un chantier de fouilles archéologiques à l'emplacement de la future borne à verre enterrée, par le service d'archéologie préventive de Bordeaux Métropole.

La fiche Codev concerne l'ensemble de la trame douce de Re-centres , pour un montant de 3 600 000€ TTC, répartis sur les projets ci-dessous :

- Rue Ravez : 850 000 € TTC
- Rues Leyteire/Broca/Gratiolet : 800 000 € TTC
- Rues Lalande et Magendie (projet Pressensé Mabit) : 779 200 € TTC
- Autres rues de la trame douce à définir : 1 170 800 € TTC

Le financement est assuré sur les crédits Politique de la Ville à 80% et FIC à 20%.

Montant du projet (part métropole)	**850 000 euros TTC**
Chef de Projet	**Justine MOREL**
Chargé de projet	**Arnaud BERGERES**

IMPUTATION BUDGETAIRE :
80 % crédits Direction de l'Habitat (Codev) soit 680 000 € TTC
et 20% FIC soit 170 000 € TTC

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT

COMMUNE DE BORDEAUX

Fiches Action CO DEV : Codev 4 Bordeaux fiche 0068

Réaménagement du cours de Luze

Confirmation de décision de faire

LOCALISATION DU PROJET :

Le cours de Luze se situe dans le quartier 2, Chartrons Grand Parc Jardin Public. Le réaménagement du cours de Luze entre la place de l'Europe et la rue Duffau permettra de requalifier les espaces publics au droit de la salle des fêtes du Grand Parc.

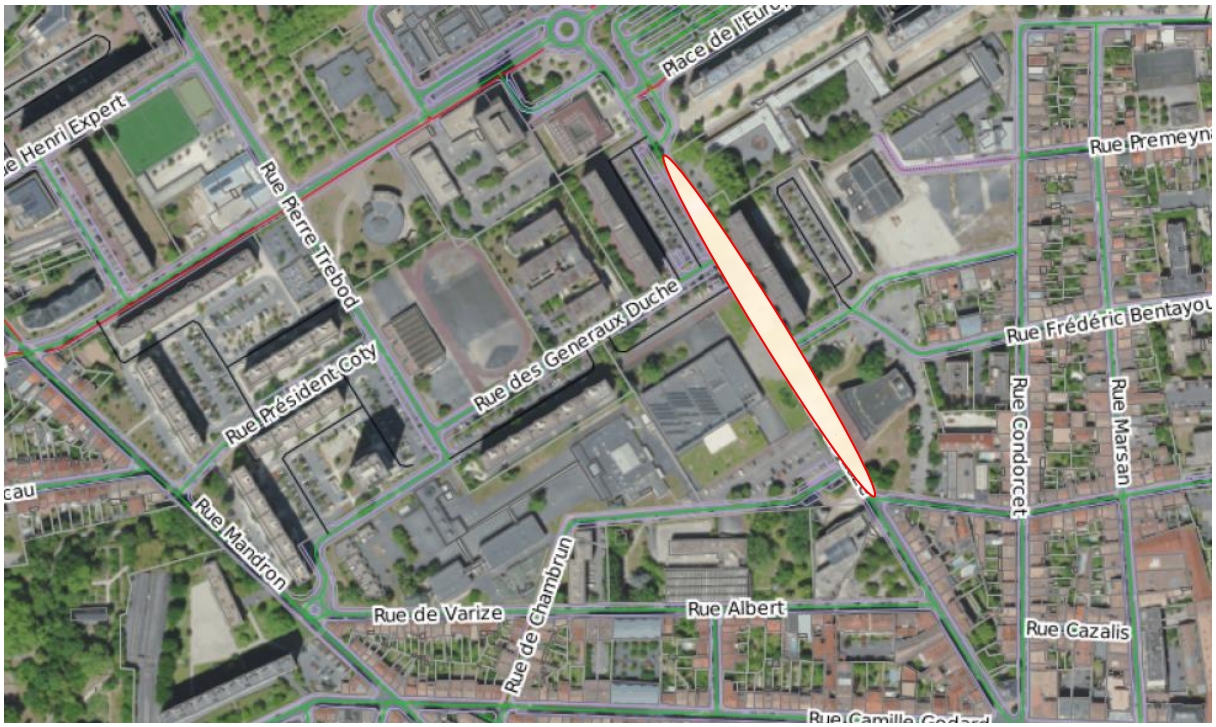

PLAN DU PROJET :

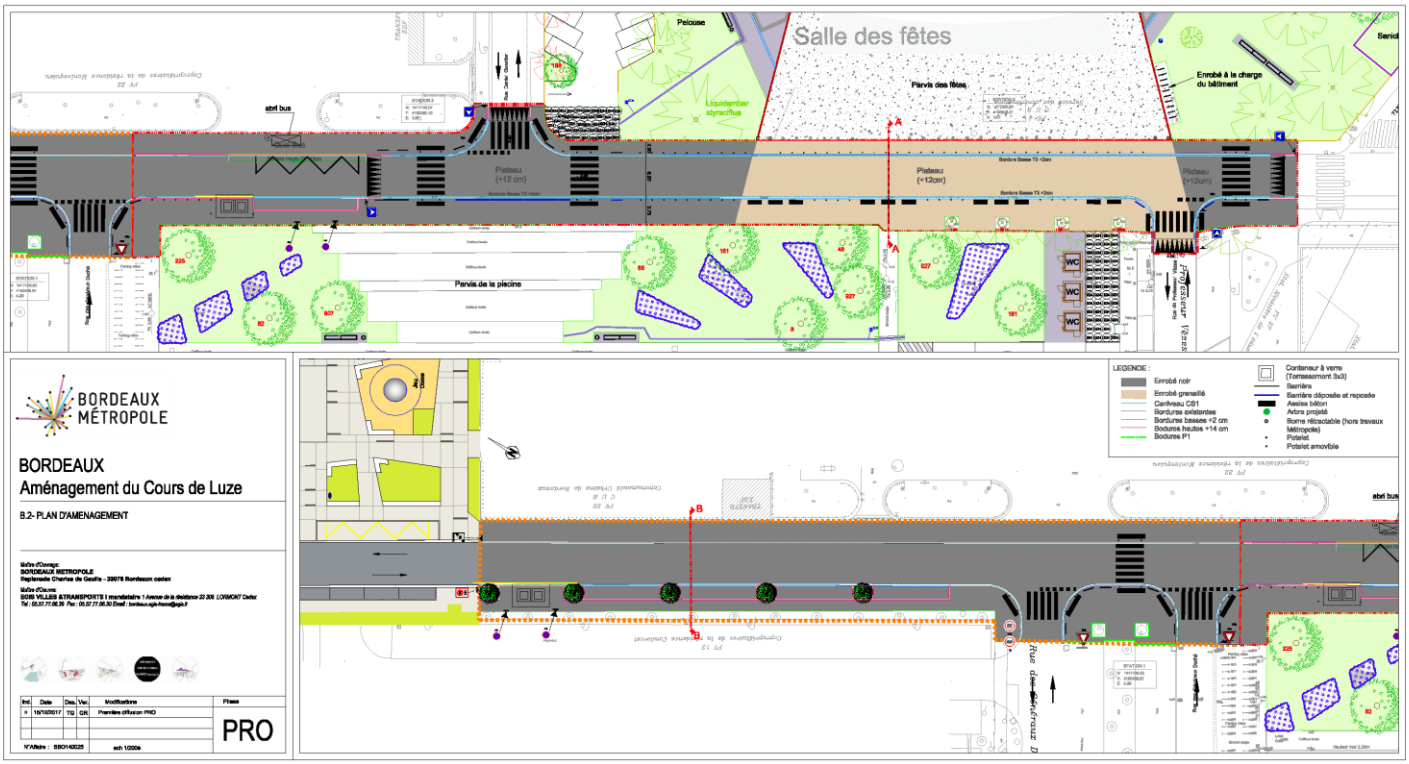

ELEMENTS DE PROJET :

Le réaménagement du Cours de Luze entre la rue Duffau et la place de l'Europe s'insère dans le plan d'actions du projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Aussi d'autres opérations sont en cours aux abords du périmètre de l'étude : le réaménagement de la salle des fêtes, les aménagements paysagers autour de la salle des fêtes et de la piscine, et le réaménagement de la place de l'Europe.

Le réaménagement du cours de Luze permettra :

- La création d'un plateau devant la salle des fêtes et la piscine avec une prise en compte de l'aménagement des abords de la salle des fêtes et de la place de l'Europe ;
- La suppression de l'arrêt de bus existant (face à la salle des fêtes),
- La mise en accessibilité et la mise en place d'un abri de bus (Piscine – Grand Parc),

La voirie sera maintenue en double sens avec la sécurisation des traversées piétonnes, et la sécurisation des cycles.

Le chantier est prévu pour 3 mois et demi.

L'aménagement du cours de Luze, en accompagnement de la salle des fêtes du Grand Parc, était inscrit au CODEV 3 mais a été reporté au CODEV 4 en cohérence avec le calendrier de livraison de l'équipement.

Le financement de la part de Bordeaux Métropole (496 000 € TTC) est assuré à 80 % par les crédits Politique de la Ville et à 20% par le FIC. La ville de Bordeaux financera les espaces verts et l'éclairage soit 94 000 €.

Montant du projet	**496 000 euros TTC + 94 000 € en part communale**
Chef de Projet	**Josiane PERRUSSAN**
Chargé de projet	**Barthélemy FILLOUX**

IMPUTATION BUDGETAIRE :
80 % crédits codev Direction de l'habitat, soit 396 800 €
20 % FIC, soit 99 200 €
94 000 €, part communale